



Rapport développement durable



SOMMAIRE

Comment lire ce rapport ?	5
Finalité 1 : la lutte contre le changement climatique	6
I. Démarches et études	7
1. Plan climat air énergie territorial	7
2. Bilan des émissions de gaz à effet de serre	8
II. Conseils à la rénovation énergétique	
1. Conseils à la rénovation énergétique et dispositif d'aides pour l'habitat privé	10
2. Création du service conseil en énergie partagé	11
III. Mobilité durable	
1. Actions environnementales de la Société des transports urbains de Colmar et environs	13
2. Tourisme durable : navette de Noël – Pays des étoiles	15
3. Actions en faveur de l'utilisation du vélo	16
Finalité 2 : contribuer à l'épanouissement des êtres humains	18
I. Réaménagement de la Cathédrale	19
II. Végétalisation / Urbanisme durable	22
III. Démocratie participative	23
Finalité 3 : engager des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	24
I. Alimentation / Santé / Environnement	
1. Démarche en milieu scolaire	25
2. Aménagement de jardins partagés	26
II. Entrepreneuriat / Économie responsable	
1. La Pep's, pépinière d'entreprises	27
2. Emploi et insertion	29
III. Tri sélectif des déchets et pratiques responsables	31
Finalité 4 : préserver la biodiversité, les milieux et les ressources	34
I. L'Observatoire de la nature, outil d'éducation à l'environnement	35
II. Végétalisation et plantation	38
III. Préservation de la ressource en eau	40
Finalité 5 : assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	43
I. Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale	44
II. Actions du Centre communal de l'action sociale (CCAS)	45

Édito

Le rapport de développement durable 2023 montre la volonté de porter à connaissance, de susciter l'échange et d'évaluer collectivement nos politiques publiques. Cette volonté incarne notre souhait de construire un cadre de vie durable et de qualité, dans un environnement préservé, pour tous les habitants de la ville et de l'agglomération.

Ce rapport permet de donner concrètement corps à ces ambitions, considérées comme autant d'opportunités à saisir pour améliorer notre cadre de vie et le quotidien de tous les habitants et professionnels du territoire.

On y retrouve les engagements et actions des deux collectivités qui ont marqué l'année 2023. Côté Colmar Agglomération, je citerai notamment les opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics, le soutien à la rénovation énergétique des logements de particuliers, la réalisation du Bilan d'émissions de gaz à effet de serre, l'identification de zones d'accélération de production d'énergies renouvelables, le développement des mobilités douces, sans oublier l'adoption du Plan climat air énergie territorial (PCAET), véritable feuille de route pensée pour répondre aux défis environnementaux et à l'accélération du changement climatique.

Coté Ville de Colmar, je citerai la gestion durable de nos espaces verts, le développement des itinéraires cyclables, ainsi que la politique de végétalisation et de piétonnisation de notre centre urbain, incarnée avec force par l'emblématique chantier de réaménagement de la place de la Cathédrale. Cette politique s'inscrit dans une volonté d'adapter notre ville aux défis du changement climatique, en luttant contre le phénomène d'îlot de chaleur en été, en favorisant le développement de la biodiversité en ville, et en mettant en œuvre la gestion intégrée des eaux pluviales.

Ensemble, élus, agents, entreprises, associations, citoyens, soyons les facilitateurs d'une transition énergétique et écologique partagée pour améliorer notre cadre de vie et contribuer à un territoire désirable et durable !

ÉRIC STRAUMANN

Maire de Colmar et Président
de Colmar Agglomération

La Ville de Colmar et Colmar Agglomération s'illustrent par leur engagement dans le déploiement de la transition énergétique et écologique sur l'ensemble du territoire, en prenant soin d'accompagner ses populations les plus fragiles.



Comment lire ce rapport ?

Pour chaque thématique sont présentés :

- Les principaux éléments de contexte et les objectifs portés par la Ville de Colmar et Colmar Agglomération.
- Des chiffres clés.
- Certaines réalisations concrètes mises en œuvre.

Chaque action présentée concourt à une ou plusieurs des cinq finalités du développement durable, renseignées grâce aux pictogrammes suivants :



LUTTER

contre le changement climatique



PRÉSERVER

la biodiversité, les milieux et les ressources



ASSURER

la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



CONTRIBUER

à l'épanouissement des êtres humains



ENGAGER

des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



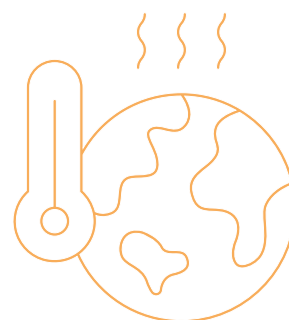
PLAN CLIMAT

air énergie territorial



Finalité 1

La lutte contre
le changement
climatique



I. Démarches et études

1. Plan climat air énergie territorial

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) est la clef de voute de la sobriété énergétique, de l'amélioration de la qualité de l'air, de l'adaptation et de la lutte contre le changement climatique.

Le PCAET est une démarche territoriale dynamique.

UN PCAET C'EST QUOI ?

Le Plan climat air énergie territorial est un document réglementaire inscrit dans le code de l'environnement et révisé tous les 6 ans.

Il comprend 4 documents principaux :

- Un diagnostic dressant un état des lieux du territoire.
- Une stratégie qui définit la trajectoire du territoire et des objectifs chiffrés.
- Un plan d'actions pour répondre aux enjeux soulevés dans le diagnostic et aux exigences de la trajectoire du territoire.
- L'évaluation permettant de mesurer l'impact des actions du PCAET sur l'environnement.

Par conséquent, le PCAET est un projet pour la transition énergétique et climatique du territoire.

Outil stratégique et opérationnel, il engage Colmar Agglomération à :



Diminuer les consommations d'énergie



Améliorer la qualité de l'air



Développer les énergies renouvelables



Diminuer les gaz à effet de serre



S'adapter aux impacts du changement climatique

Il s'articule également avec les documents de planification existants comme le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), les Plans locaux d'urbanisme (PLU), les schémas régionaux et nationaux. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue avec une révision prévue tous les 6 ans.

Au bout de 3 années de mise en œuvre, une évaluation à mi-parcours est établie. De plus, de nouvelles actions viendront l'alimenter au fil du temps.

🎯 OBJECTIFS

Adoption du PCAET par le conseil communautaire le 8 juin 2023.

Objectifs réactualisés et alignés sur les objectifs régionaux de réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables et territorialisées.





2. Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

En tant que collectivité de plus de 50 000 habitants, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération sont tenues de réaliser un bilan des Gaz à effet de serre (GES) réglementaire.

Ce bilan permet l'évaluation de la quantité de GES générée par l'activité de la collectivité sur une année. Il doit être renouvelé tous les 3 ans. En 2023, la collectivité renouvelle son Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) en évaluant les émissions générées par ses activités pendant l'année 2022. Depuis 2023, les émissions indirectes doivent également être incluses dans le bilan afin d'avoir une perception plus exhaustive de l'empreinte carbone.

Le bilan comporte un plan de transition contribuant à réduire les GES. Il vise également à alimenter les réflexions d'organisation et d'optimisation des impacts sur l'ensemble de l'activité de la collectivité. Il alimentera également les futurs bilans afin d'observer l'évolution de ces émissions.

Les émissions directes proviennent des installations détenues ou contrôlées par la collectivité telles que les émissions des véhicules qui lui appartiennent. Les émissions indirectes sont quant à elles induites par les activités de la collectivité. Comme les produits, ou les services achetés par la collectivité, les déplacements professionnels et domicile-travail, etc. Cette catégorie représente généralement la majorité de l'empreinte environnementale d'une collectivité.

ÉMISSIONS DE GES POUR LES COLLECTIVITÉS DE LA VILLE DE COLMAR ET DE COLMAR AGGLOMÉRATION

Un scope est une catégorie d'émission. Le scope 1 représente les émissions directes engendrées par la Ville et l'Agglomération, le scope 2 les émissions indirectes associées à l'énergie et le scope 3 les émissions indirectes significatives. On constate que ces dernières représentent plus de la moitié des émissions des GES de la Ville (54%) contre 35% dans le cas de Colmar Agglomération.

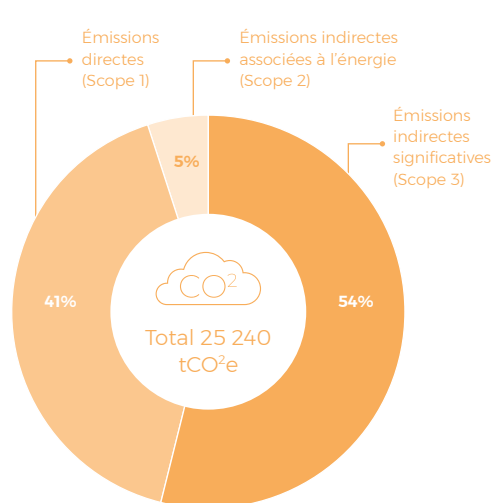


Figure 1 : Émissions de GES de la Ville de Colmar en 2022 par scope

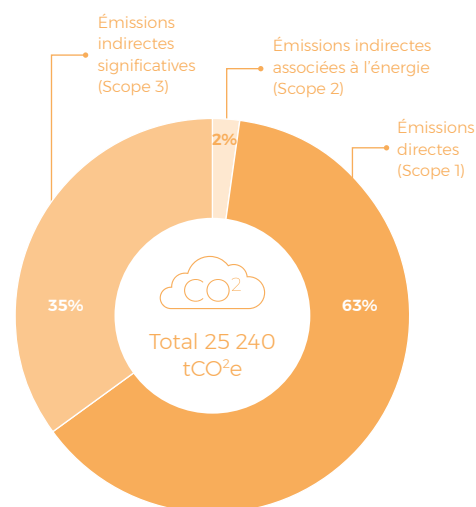


Figure 1 : Émissions de GES de Colmar Agglomération en 2022 par scope

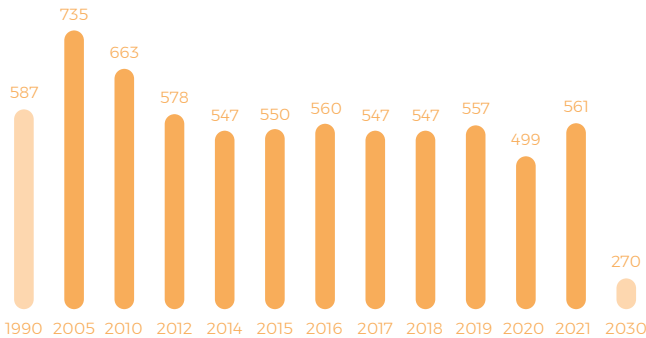
OBJECTIF

Mettre en œuvre le plan de transition en lien avec le Plan climat air énergie territorial de Colmar Agglomération.

ZOOM SUR

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Colmar Agglomération entre 2005 et 2021

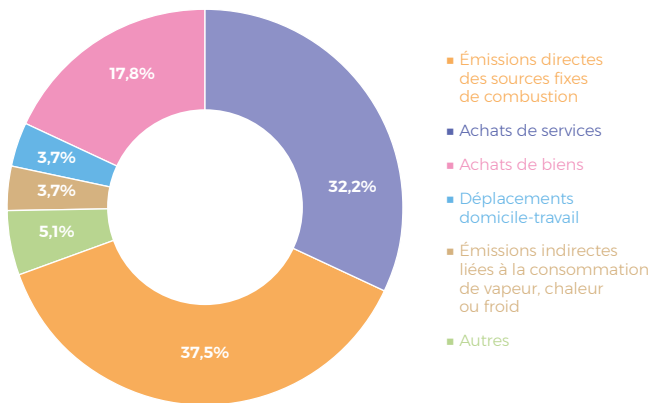
Les années 1990 et 2030, signalées en orange clair, correspondent respectivement à l'année de référence et à la date des objectifs à "mi-parcours". On observe entre 2020 et 2021 un rebond qui prend en compte la reprise d'une activité qui s'était partiellement arrêtée lors de la période COVID (2020).



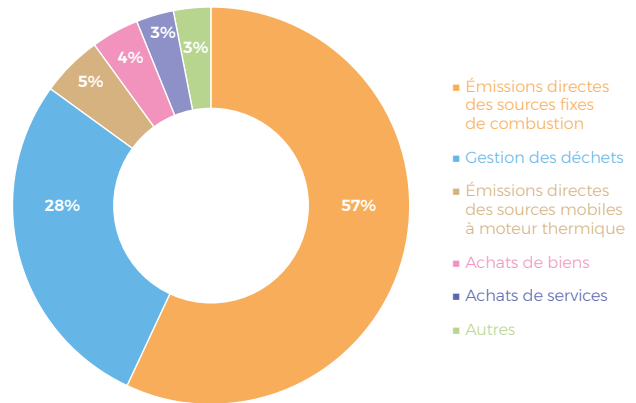
Évolution des émissions de GES (ktCO2e)

CHIFFRES CLÉS 2023

Les émissions de la Ville de Colmar permettent de mettre en lumière 3 grands postes responsables de 95% des émissions totales du territoire à savoir les émissions directes des sources fixes de combustion (9 469 tCo2e), les achats de services (8 120 tCo2e) et les achats de biens (4 503 tCo2e).

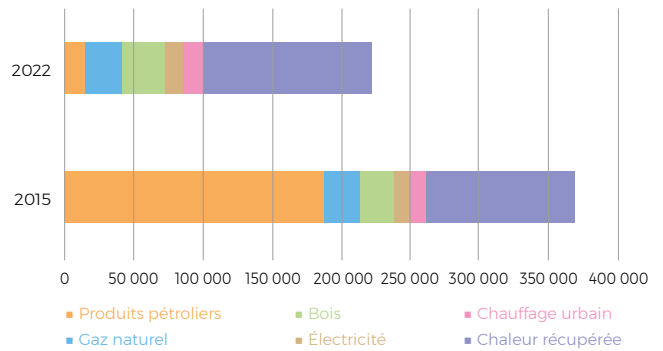


Concernant Colmar Agglomération, les 5 principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre représentent 97% du total des émissions du territoire, répartis de la manière suivante :

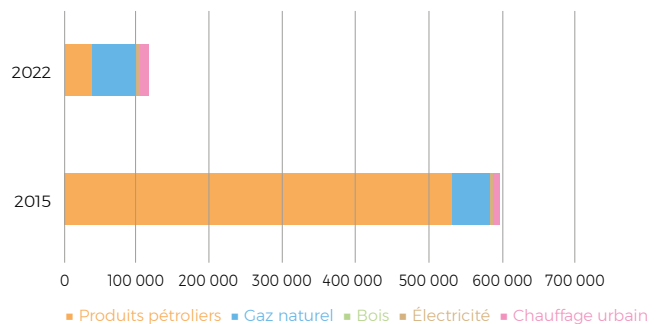


Les données remontées lors du BEGES de l'année 2015 de la Ville de Colmar permettent de mener une analyse comparative avec les données de 2022, qui met en lumière une évolution de consommation et d'émissions :

Colmar Ville - Consommations totales par énergie (MWh)

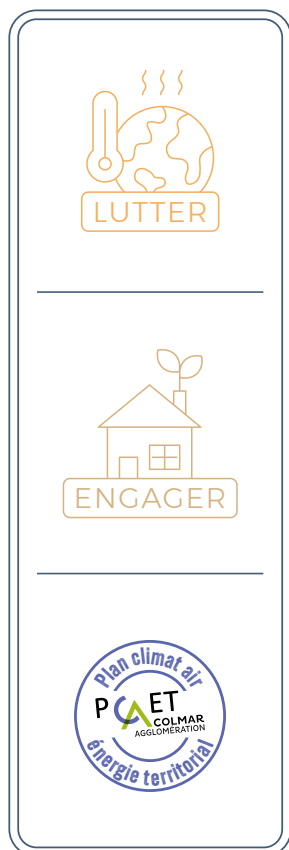


Colmar Ville - Émissions totales de GES par énergie (tCO2e)



La suppression du fioul lourd dans la consommation d'énergie du réseau de chaleur de la Société colmarienne de chauffage urbain a entraîné une baisse importante de la consommation énergétique. En effet, en 2015, 16 662 tonnes de fioul lourd ont été consommées contre 1 235 en 2022, soit une baisse de presque 93%. Malgré la hausse modérée de consommation des autres énergies, il demeure entre les deux années une baisse de 40% de la consommation énergétique avec un total de 369 GWh en 2015 contre 223 GWh en 2022. Cette diminution de consommation de fioul a permis de réduire les émissions de GES liées à la consommation énergétique de 81% entre 2015 et 2022.

II. Conseils à la rénovation énergétique



1. Conseils à la rénovation énergétique et dispositifs d'aides pour l'habitat privé

CONSEILS À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La mission de l'Espace France Rénov' est d'assurer un service d'information, de conseil gratuit, neutre et objectif, priorisant la maîtrise de l'énergie principalement dans le bâtiment. Deux conseillers animent cet espace sur le périmètre de Colmar Agglomération, ainsi que sur les Communautés de Communes de la Vallée de Munster et du Pays de Ribeauvillé. L'Espace France Rénov' assure depuis 2021 des permanences délocalisées afin d'être au plus près des territoires.

Après avoir assuré un premier niveau de conseil, les conseillers France Rénov' peuvent orienter les habitants vers un parcours plus spécifique notamment vers une rénovation énergétique de la maison au niveau BBC ("bâtiment basse consommation"). Cet accompagnement est alors mené par la société d'économie mixte OKTAVE (Service intégré de la rénovation énergétique de l'habitat, initié par la région Grand EST et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME) avec laquelle Colmar Agglomération a un partenariat depuis 2016.

RÉNOVATION GLOBALE ET PERFORMANTE DES COPROPRIÉTÉS

Colmar Agglomération a signé, en juin 2021, une convention avec OKTAVE afin de soutenir la mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des copropriétés privées.

Les copropriétés représentent 49% du parc privé de Colmar Agglomération, c'est de fait, un important gisement de gains énergétiques et de réduction des émissions atmosphériques. Grâce au soutien financier de Colmar Agglomération, OKTAVE a pu créer un poste de conseiller en copropriétés. L'opération porte d'ores et déjà ses fruits puisque un total de 56 projets de copropriétés sont dès à présent accompagnés (correspondant à 729 logements).





DISPOSITIF D'AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En partenariat avec VIALIS, Colmar Agglomération a mis en place un dispositif d'aides à la rénovation énergétique (fenêtres, murs, toits, planchers bas) et systèmes de production d'énergie performants (chaudières à condensation, pompes à chaleur). Depuis 2009, 5 300 dossiers ont été subventionnés, correspondant à un montant global d'aide de 4,3 millions d'euros, dont 2,28 millions d'euros de la collectivité et 2 millions d'euros d'aides complémentaires de VIALIS sur son périmètre. Le montant global des travaux mis en œuvre, plus de 20 millions d'euros, a des effets très bénéfiques sur l'économie locale ainsi que sur l'environnement. Grâce à ce dispositif, on estime que 30 000 tonnes équivalent CO₂ ont pu être évitées.

Afin de maintenir ce cap, le dispositif a évolué au 1^{er} janvier 2024. Parmi les nouveautés, les aides de la collectivité sont étendues sur certains types d'énergies renouvelables (ex : chauffe-eau solaire combiné, pompe à chaleur) ou encore sur les installations utilisant des matériaux biosourcés, au regard des avantages qu'ils présentent sur le plan environnemental et de la santé.

CONTACT

Pour vous accompagner, les conseillers de l'espace France Rénov' de Colmar Agglomération sont à votre écoute au 03 69 99 55 69. Formulaire de contact et prise de rendez-vous sur : agglo-colmar.fr/france-renov

+ ZOOM SUR

Dispositif "Rénovons collectif"

Colmar Agglomération est lauréate du dispositif "Rénovons collectif". Ce programme vise à encourager et développer la rénovation énergétique des bâtiments en copropriété et a pu bénéficier ainsi d'une enveloppe de 24 000 € pour soutenir des actions de communication.



2. Création du service de conseil en énergie partagé

Il s'agit d'une mission proposée aux petites et moyennes collectivités de moins de 10 000 habitants (hors Ville de Colmar qui est déjà dotée d'un service dédié) qui consiste à partager les compétences d'un conseiller pour développer une politique de maîtrise des consommations énergétiques et mettre en place des actions concrètes sur le patrimoine communal (bâtiments municipaux, éclairage public).

Les principaux avantages sont :

- Une expertise à coût partagé et compensé, à court terme, par les économies réalisées.
- Un conseil prodigué de manière neutre et indépendante.
- Une expertise concrète et immédiate : analyse des factures, suivi des consommations, éco-gestes, établissement de cahiers des charges pour des travaux, accompagnement des gestionnaires et utilisateurs...

La Région Grand Est et l'ADEME apportent leur soutien financier au recrutement de ce conseiller, pour une période de trois années. Le Conseil en énergie partagée vise à optimiser la gestion du patrimoine bâti.

L'accompagnement se décline en 3 années thématiques :

- La sobriété (économiser sans investir).
- L'efficacité énergétique (investir pour économiser plus).
- Le développement des énergies renouvelables (chercher une autonomie énergétique, réduire son impact carbone).



+ ZOOM SUR

Les économies réalisées grâce à la sobriété énergétique

L'idée est de faire chauffer le bâtiment à 19° lors de la présence des occupants et d'abaisser la température d'environ 3°C lorsqu'il n'y a personne. Cette consigne est applicable partout où cela est possible. Une mise hors gel des bâtiments est planifiée pendant les vacances scolaires. Ces mesures permettent en moyenne une réduction des consommations de 22%, soit 1 100 € d'économie par an et par bâtiment.

+ ZOOM SUR

la Journée de sobriété énergétique du patrimoine bâti des communes

Colmar Agglomération, Alter Alsace Énergies, l'ADEME et la Région Grand Est ont organisé en 2023 à travers le programme Climaxion, une journée d'échanges et de sensibilisation à destination de l'ensemble des communes haut-rhinoises.

Chiffres clés



14 communes

accompagnées en une année



42 visites

réalisées



**22% d'économie
d'énergie**

réalisées en moyenne par bâtiment
grâce à la sobriété



**134 points
de livraisons**

énergétiques bénéficiant d'un suivi
des consommations



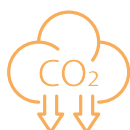
60 bâtiments

bénéficiant d'un accompagnement
visant à réduire leurs consommations
énergétiques



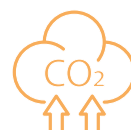
26 problématiques

résolues à la demande
des communes



3,5 tonnes de CO2

évités par bâtiment en moyenne



15 tonnes de CO2

émises en moyenne par les bâtiments

III. Mobilité durable



1. Actions environnementales de la Société des transports urbains de Colmar et environs (STUCE)

Colmar Agglomération développe une offre de réseau de transports en commun toujours plus attractive. L'itinéraire des navettes électriques "Cœur de Ville" a évolué et dessert désormais la gare ainsi que la ligne 3 pour permettre une meilleure connexion avec les Quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) de Colmar.

Grâce à un parc de véhicules quasi-entièrement équipé de motorisation gaz naturel pour véhicules (GNV), l'empreinte environnementale des transports publics sur l'agglomération colmarienne est considérablement réduite. Plus encore, la Société des transports urbains de Colmar et environs (TRACE) s'engage à déployer des actions pour accentuer les efforts et les effets de la réduction de l'empreinte environnementale du parc de véhicules.





🎯 OBJECTIF

- Poursuite des réflexions sur la réorganisation du réseau TRACE ainsi que sur la mise en place du nouveau système billettique.
- Attribution du marché de réalisation de la nouvelle station GNV TRACE.
- Lancement de l'appel d'offres pour le remplacement des abribus TRACE.
- Évolution et simplification des tarifs du réseau TRACE.
- Participation à l'étude d'amélioration de la mobilité dans la Vallée de Munster.
- Lancement de la phase 2 du plan de mobilité de Colmar Agglomération : définition et propositions d'actions.
- Création de la ligne 10 répondant à un besoin de désenclavement des communes de Walbach et Zimmerbach qui jusque-là étaient desservies par la ligne 25 (ligne Fluo68 affrétée par le réseau Trace) et par le FlexiTrace.
- Application mobile de la TRACE : en plus de l'information délivrée, l'application mobile permet également d'acheter des billets à l'unité.
- Déplacements à la demande (FlexiTrace) : Colmar Agglomération et la Trace ont décidé de simplifier le parcours client en proposant une application mobile dédiée permettant une gestion simplifiée des demandes de transport par les clients, sans intervention de l'agence commerciale.
- La navette urbaine (ligne E) est mise en place lors des manifestations grand public organisées au Parc des expositions de Colmar : Foire aux vins, Festival du livre, Salon régional formation emploi (hors salons professionnels).

Chiffres clés

- Colmar Agglomération a continué son programme de renouvellement du parc de bus en commandant deux nouveaux bus standards fonctionnant au gaz pour un montant de 700 000 €.
- Le réseau Trace contribue à l'amélioration du cadre de vie des Colmariens puisqu'un véhicule GNV est bien plus silencieux qu'un bus fonctionnant au gazole.
- 91 % : offre kilométrique de la TRACE réalisée par des véhicules fonctionnant au gaz naturel.
- 3 % des véhicules fonctionnent à l'électricité.
- 6 % des véhicules sont équipés de filtres à particules.
- 37 bus (dont 2 bus articulés) au gaz et 3 bus à gabarit réduit, équipés de filtres à particules, ainsi que 4 véhicules électriques (Navettes Cœur de Ville).



2. Tourisme durable, organisation des navettes de Noël - Pays des Étoiles

Le territoire de Colmar Agglomération attire plus de 1,2 million de visiteurs chaque année. Cependant, beaucoup de ces visiteurs viennent en voiture, ce qui engendre des problèmes de stationnement dans les centres historiques et les petites communes. Initié dès 2010, ce dispositif de navettes interurbaines donne la possibilité aux visiteurs d'accéder de façon pratique et écologique aux plus importants marchés de Noël du territoire. Il participe également au désengorgement routier important lors de cette période.

Initialement, les navettes circulaient entre Colmar, Kaysersberg, Riquewihr et Ribeauvillé. Au fil des années, le dispositif s'est étoffé et propose 4 circuits supplémentaires comprenant Éguisheim, Turckheim, Munster et Neuf-Brisach.



+ ZOOM SUR

Le prestataire retenu assurant les navettes a remplacé le carburant fossile par un biocarburant HVO (Hydrotreated vegetable oil) qui permet de réduire les émissions de CO₂ d'au moins 85% et les émissions de particules fines de 30%.

Chiffres clés

**16 608 titres
de transports**

délivrés en 2023 soit une hausse
de 37 % par rapport à 2021

42 970 voyages

avec en moyenne un ticket journalier
utilisé pour 3 voyages soit une hausse
de 47% par rapport à 2021.

22 tonnes de CO₂

ont été évitées grâce aux navettes
en roulant à l'huile végétale
hydrotraitée (HVO)

9 851 voitures

en moins sur le territoire ce qui
représente un linéaire de 39 km
de voiture ou l'équivalent
de 80 778m².

3. Actions en faveur de l'utilisation du vélo



SCHÉMA DIRECTEUR DES PISTES CYCLABLES INTERCOMMUNALES (2020-2026)

La Ville de Colmar et son agglomération mènent depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes de déplacement doux en développant notamment le réseau cyclable de la commune et le soutien à l'achat de vélos. Le réseau cyclable s'est progressivement étoffé et compte plus de 280 km. Par délibération du 8 novembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé la poursuite du développement des itinéraires cyclables à travers le schéma directeur des pistes cyclables intercommunales (2020-2026) pour une enveloppe de 5 millions d'euros.

A titre d'exemple, de nouveaux aménagements ont vu le jour à Colmar comme la liaison du port de Colmar à la rue des Bonnes-Gens d'une part, et l'avenue d'Alsace à la rue Saint-Josse d'autre part. A l'instar des travaux réalisés route d'Ingersheim en 2022, certains aménagements cyclables seront renouvelés, notamment pour améliorer les conditions de circulation des cyclistes, en particulier avenue d'Alsace.

AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS (CLASSIQUE ET ÉLECTRIQUE)

Un soutien à hauteur de 120 € est alloué à chaque foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf classique et 200 € pour un vélo à assistance électrique auprès d'un vendeur professionnel.

+ ZOOM SUR

Le projet Confluence a pour objectif d'établir une connexion cyclable, reliant les communes de l'Est de l'agglomération et la construction d'une passerelle sur l'Ill pour les piétons et les cycles. L'objectif est également d'irriguer la zone industrielle Nord de Colmar.



©AEI_Ingérop

Chiffres clés



Création d'un itinéraire cyclable entre Sundhoffen et Colmar. Le coût global de l'opération (études et travaux) est de

140 000 €



Marché de maîtrise d'œuvre pour l'itinéraire cyclable entre Herrlisheim et Sainte-Croix-en-Plaine

21 540 €



Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet Confluence (études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre)

249 590 €



Depuis le lancement de l'opération, un total de 23 335 vélos ont été acquis dont 1 394 électriques avec une participation de la Ville de Colmar s'élevant à

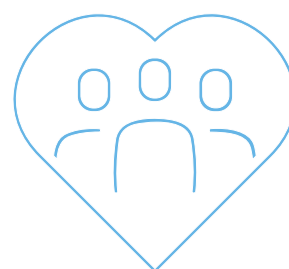
2 520 211,78 €





Finalité 2

Contribuer
à l'épanouissement
des êtres humains



I. Réaménagement de la place de la Cathédrale



Les dimensions du réaménagement de la place de la Cathédrale sont multiples : patrimoniale, historique, commerciale, touristique... La valorisation de cet espace interrogeait également sur les déplacements mais aussi sur une nouvelle manière de mieux vivre en ville.

La place est située au cœur du site patrimonial remarquable de la Ville, écrin de la Collégiale. Sa conception a donc été menée en parallèle des études relatives aux travaux de rénovation de l'édifice.

Le projet de réaménagement de la place de la Cathédrale répond à de multiples enjeux :

- La mise en valeur du patrimoine (Collégiale, Maison Adolph, Corps de Garde).
- La revitalisation du centre ancien.
- La pacification de la place par sa piétonnisation et la suppression du stationnement.
- L'appropriation de l'espace réaménagé par les Colmariens.
- La végétalisation de l'espace en faveur de la biodiversité et du rafraîchissement tout en préservant les vues sur le patrimoine architectural.
- Le maintien des marchés et manifestations dans le respect de la présence de l'édifice religieux.

Le projet est ainsi résolument tourné vers les habitants, pensé comme un nouveau lieu de vie en plein centre de Colmar.



DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE CETTE PLACE, IL ÉTAIT PROPOSÉ :

- Le retrait du stationnement sur toute la surface.
- L'extension de l'aire piétonne à l'intégralité de la place et à plusieurs rues adjacentes.
- La remise en valeur du canal, le renforcement du végétal pour lutter contre les îlots de chaleur.
- L'accompagnement du développement de terrasses agréables et ombragées.
- La création de sous-espaces propices à la flânerie et la contemplation des monuments historiques.
- Une harmonie subtile entre un aménagement particulier avec sa propre identité et le respect de l'histoire du site au travers de la mise en valeur de son édifice central majestueux.

Si l'aménagement de la place a été pensé dans sa globalité, le travail historique sur la construction de la place a permis d'identifier 3 sous-espaces : le parvis, la place Neuve et la place "historique", cimetière et place d'Armes.

DANS LA PROGRAMMATION DE L'OPÉRATION, LES PLACES NORD ET SUD SONT AINSI DIFFÉRENCIÉES PAR DES AMBIANCES ET USAGES DISTINCTS :

- La place Nord est conçue comme une place animée, avec de nombreuses plantations respectant les vues de la Cathédrale. La découverte de l'édifice est également scénarisée au Nord-Est de la place par la création d'une allée sous les arbres qui mène à la Cathédrale.
- Des terrasses, du mobilier urbain trouveront leur place sous les arbres, à l'abri des flux, du soleil, des manifestations. Une place appropriée par tous : Colmariens, clients, touristes...
- La place Sud, lieu de contemplation, calme et préservée, sobre, végétalisée d'une pelouse et agrémentée en deux points précis d'arbres dont la présence ne gênera ni les vues de la Cathédrale, ni celles sur le Corps de garde et les autres façades de la place. Le traitement des niveaux et de l'accès au Corps de garde a permis d'intégrer des assises propices à la contemplation de l'espace.
- Un langage commun à l'ensemble de la place, sobre dans sa composition, et aux matériaux élégants (bois et grès).

⊕ ZOOM SUR

La gestion des eaux pluviales

Ce projet a été l'occasion de déconnecter l'ensemble des eaux pluviales de ruissellement de voirie, au travers de plusieurs dispositifs :

- Une structure complète drainante.
- Des aménagements permettant un ruissellement vers de larges espaces verts, des arbres isolés ou une noue d'infiltration, permettant une irrigation naturelle des rejets d'eau ponctuels vers le cours d'eau traversant la place.



Chiffres clés

9 000 000 €

budget
de l'opération

7 620

arbustes et plantes
vivaces plantées

100

arbustes formés
plantés

6 300m²

de surface avec gestion
intégrée des eaux
pluviales

9 000m²

de pavage
soit 750 000 pavés
en grès des Vosges

12

sondes
densitométriques
pour suivre l'arrosage

260m²

de dallage

37

bancs

39

arceaux vélos

1 300m³

de terre végétale
amendée

475m²

de gazon au pied
de la Cathédrale

63

arbres plantés
dont 11 très gros sujets

2 300m²

d'espaces verts

77%

de gain énergétique
de la mise en lumière
de la Cathédrale

27%

renouvellement de
l'éclairage public pour
un gain énergétique

II. Végétalisation Urbanisme durable

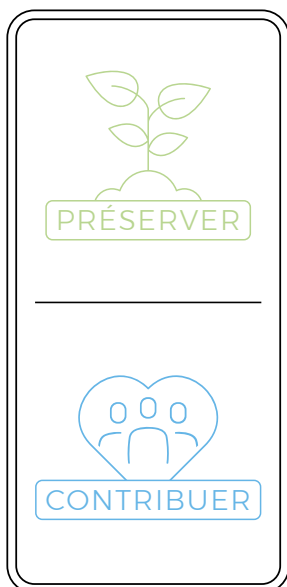


SCHÉMA DIRECTEUR DE VÉGÉTALISATION

La Ville de Colmar s'est engagée dans une démarche structurante dans son approche du végétal en ville, permettant de définir les axes prioritaires du rafraîchissement de la ville.

Une étude sera menée avec pour objectif de répondre à quatre grands enjeux que sont :

- La lutte contre les îlots de chaleur.
- L'apaisement de la vie en ville.
- La défragmentation de l'espace urbain.
- La réappropriation des espaces de vie commune et de détente.

La végétalisation de la place de la Cathédrale constitue une première étape à l'aménagement et au verdissement de la ville.

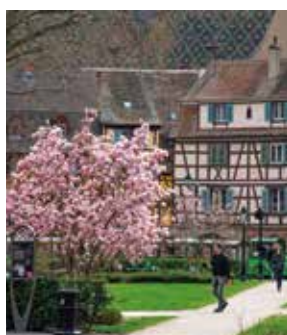
LABEL "VILLE FLEURIE 4 FLEURS"

Depuis 1986, la Ville de Colmar est récompensée par le label "Ville fleurie 4 Fleurs" pour l'aménagement du cadre de vie par son fleurissement, à la fois agréable pour les habitants et favorable à l'accueil des touristes.

En 2021 le jury attribue également à Colmar le prix "Fleur d'Or 2021". Une démarche exemplaire valorisée par la mention "coup de cœur". Ce prix d'excellence est assez rare, moins d'une dizaine de communes en bénéficient. C'est grâce à une démarche globale et de gestion du patrimoine naturel que cette gratification a pu être obtenue. Le prochain passage du jury est fixé en 2024.

🎯 OBJECTIF

L'élaboration du schéma directeur doit permettre de définir les grands objectifs et actions à mettre en œuvre à court, moyen et long termes.



Chiffres clés



SCHÉMA DIRECTEUR DE VÉGÉTALISATION

100 000 € de budget

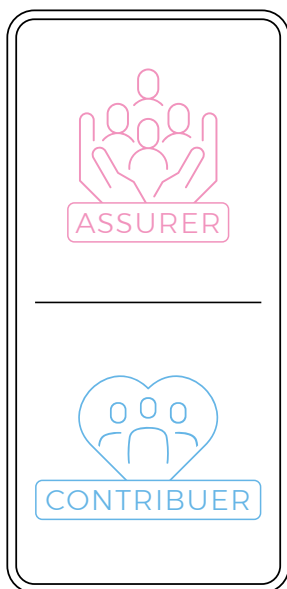


VILLE FLEURIE 4 FLEURS

100 000 plantes annuelles

20 000 plantes vivaces ont été plantées dans les espaces verts de la ville

III. Démocratie participative



CONSEIL D'INITIATIVES CITOYENNES (CIC) DE COLMAR

Installé en 2021, le Conseil d'initiative citoyenne (CIC) est un outil de démocratie participative qui a pour objectif de promouvoir l'expression citoyenne pour enrichir le débat public et initier de nouveaux projets. C'est également un organe de réflexion et de proposition sur le cadre de vie des Colmariens afin d'alimenter la vie démocratique. Il a un rôle actif aux côtés de la Ville dans la participation citoyenne avec la mise en place "d'appels à projets d'initiative citoyenne" permettant de concrétiser dans la mesure du possible les souhaits des habitants.

Le Conseil d'initiative citoyenne est composé de 27 membres, tirés au sort parmi les 160 habitants ayant fait acte de candidature, à raison de trois habitants par quartier. La parité homme/femme est respectée au sein de l'instance.

LES MISSIONS

- Réfléchir et proposer : des groupes de travail thématiques permettent au CIC d'échanger, de débattre et de faire des propositions à l'équipe municipale. Ces échanges ont pour sujet commun le cadre de vie.
- Agir à travers l'appel à projets d'initiative citoyenne : le conseil accompagne l'appel à projets d'initiative citoyenne de la Ville de Colmar qui a lieu tous les 2 ans.

+ ZOOM SUR

Concertation sur l'aménagement de la Plaine Pasteur

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Plaine Pasteur, le CIC a proposé à la Ville une démarche de participation citoyenne en amont du projet. Un questionnaire sur les usages actuels a recueilli plus de 400 contributions. Un atelier à idées, animé par les membres du CIC, les services de la Ville et des dessinateurs professionnels a attiré une trentaine d'habitants le temps d'une matinée. Ces contributions permettront d'alimenter la réflexion de la collectivité sur le futur aménagement de la Plaine Pasteur.

ORGANISATION DE LA "JOURNÉE CITOYENNE"

Cette journée, organisée une fois par an, vise à rassembler des habitants volontaires dans l'optique de réaliser bénévolement de petits chantiers d'intérêt général sur différents lieux, équipements ou quartiers des communes. La démarche favorise la rencontre, l'entraide et l'appropriation par chacun du cadre de vie. Cette initiative conviviale permet de beaux temps d'échanges entre habitants, élus, techniciens de la collectivité.

EXEMPLE D'ACTIONS DE LA "JOURNÉE CITOYENNE"

- Plantation d'un massif de fleurs annuelles.
- Préparation de commande de plantes.
- Plantation d'un massif de plantes vivaces.
- Entretien du square Malraux.
- Entretien du square des "Malgré-nous".
- Nettoyage des tombes abandonnées.
- Réalisation d'un jardin de plantes aromatiques.
- Fabrication d'hôtels à insectes.
- Mise en peinture de bancs à fleurs.
- Réalisation d'un carré potager.
- Collecte de mégots.
- Restauration des fenêtres du Musée des Usines municipales.



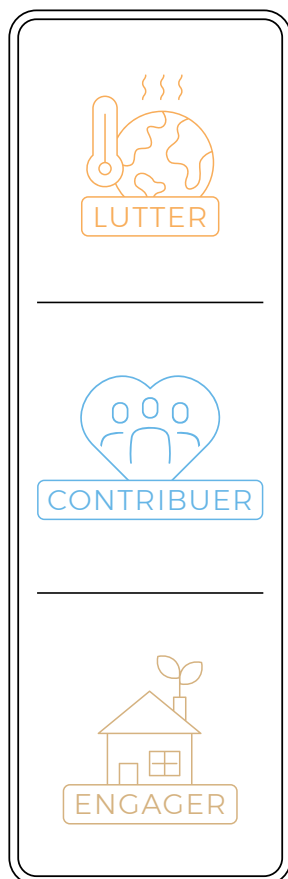


Finalité 3

Engager des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



I. Alimentation, santé, environnement



1. Démarche en milieu scolaire

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, un important travail a été mené au niveau des cantines :

- Privilégier les circuits courts.
- Introduire du bio.
- Sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire et à la lutte contre le gaspillage.
- Réaliser la collecte des déchets alimentaires (biodéchets) en vue de leur valorisation.

La proposition d'une alternative bio ainsi que d'un menu végétarien par semaine dans les cantines répondent aux prescriptions de la loi EGALIM (équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable). Le contrat de restauration scolaire prévoit l'approvisionnement auprès des producteurs locaux. Celui-ci a ainsi été porté à 50 % dont 35% de produits issus de l'agriculture biologique.

Des actions de sensibilisation ont été mises en place sur les sites de restauration scolaire :

- Des campagnes de pesée des déchets alimentaires.
- Des animations pour faire évoluer le comportement alimentaire des enfants.
- Une alimentation naturelle et locale accompagnée.
- Des actions éducatives autour des thèmes de l'équilibre alimentaire, du lien entre agriculture, alimentation, environnement et santé, ou bien autour de la découverte des diversités culinaires et gustatives.

+ ZOOM SUR

L'opération "Un fruit pour la récré" est organisée dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Colmar. Son but est de promouvoir l'équilibre alimentaire. Il s'agit également de privilégier les fruits de saison et les circuits courts et produits locaux. La Ville prend à sa charge l'intégralité de la dépense. La Ville de Colmar participe à l'opération "Fabuleuses légumineuses" dans les écoles. Pendant une semaine, les enfants ont l'occasion de découvrir les qualités nutritionnelles des légumineuses, leur mode de culture et leur présence en Alsace. Enfin, les repas proposés à la cantine valorisent ces légumineuses.



Chiffres clés

- 50 % d'approvisionnement auprès des producteurs locaux (pain compris) dont 35 % de produits issus de l'agriculture biologique
- Opération "Un fruit pour la récré"
 - 1 100 élèves concernés.
 - Coût de 6 223 € (année 2022/2023).



LUTTER



PRÉSERVER



ASSURER



CONTRIBUER



ENGAGER



2. Aménagement de jardins partagés

Les jardins partagés sont porteurs de lien social et permettent de faire se rencontrer des habitants d'un même quartier. Ils favorisent la rencontre intergénérationnelle grâce à un échange d'expériences et de savoirs entre habitants. La récolte est partagée entre tous.

Chaque année la Ville de Colmar aménage un à deux jardins partagés. Un premier a été installé place Billing au printemps 2019, un autre a été créé dans le quartier Saint-Joseph (route d'Ingersheim) en juillet 2021, à la demande d'un collectif d'habitants. Plus récemment, un jardin a été créé en décembre 2022, rue de la Cavalerie. En 2023, il a été procédé au réaménagement du jardin de la rue Étroite, et d'autres projets sont à l'étude pour 2024, dont le "jardin des roses".

+ ZOOM SUR

Installation de carrés potagers et aromatiques rue d'Amsterdam et ateliers cuisine par le centre socioculturel

Ces actions permettent aux habitants de consommer différemment, de se reconnecter à la terre et au vivant. Des ateliers de cuisine sont proposés et permettent la confection de sauce tomate, de ratatouille en conserve ou encore de sirops à base de plantes d'aromatiques (menthe ou encore verveine).



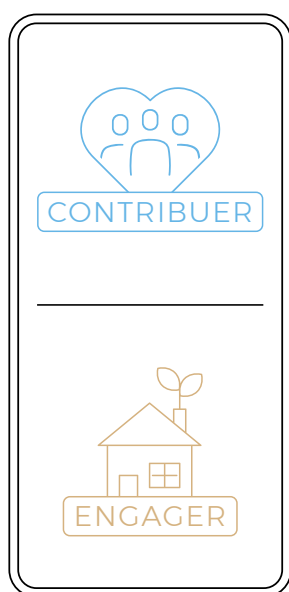
Chiffres clés



20 000 €

de budget annuel consacré au développement des jardins partagés.

II. Entrepreneuriat, commerce, achats durables, économie responsable



1. La Pep's, pépinière d'entreprises

La Pep's, pépinière d'entreprises, se situe au cœur du quartier Europe à Colmar. Cet espace de co-working réalisé par Colmar Agglomération a pour objectif d'accompagner les porteurs de projet dans la création et le développement de leur entreprise, en leur fournissant un lieu et des solutions adaptées. Ce projet est la concrétisation de la volonté politique des élus de Colmar Agglomération de soutenir durablement la création d'entreprises sur le territoire.

Le site offre un cadre de travail adéquat, des accompagnements personnalisés et héberge de jeunes entreprises sur site, grâce à des loyers progressifs, au sein de différents espaces (ateliers, bureaux, salles de réunion, espace de co-working et une cuisine équipée).





+ ZOOM SUR

Création du prix "Colmar Agglomération entreprend"

Ce concours récompense les jeunes entreprises et repreneurs du territoire d'entreprises d'entreprises. Il favorise l'esprit d'entrepreneuriat.

Le concours comprend trois catégories :

- "Développement durable" pour les créateurs ayant engagé une démarche dans cette thématique, avec une récompense de 2 500 €.
- "Reprise" d'entreprise, hors cadre familial, avec une récompense de 2 500 €.
- "Coup de cœur du public", avec une récompense de 1 000 €.

La première soirée de remise des prix a eu lieu le 9 novembre 2023 récompensant :

- **Renaud Misslin - Maelab, lauréat catégorie développement durable** : start-up proposant des solutions de transition agroécologique et bioéconomique à l'échelle d'un territoire.
- **Denis Herold - Eglinsdoerfer Phol SAS, lauréat catégorie reprise d'entreprise** : entreprise spécialisée dans le transfert de fluides (tuyaux, raccords, joints, pompes).
- **El Hocine Ali Rachedi - Les légumes d'à côté, lauréat coup de cœur du public** : transformation artisanale de légumes cultivés par les agriculteurs locaux partenaires.

Chiffres clés

- Plus d'un tiers des entreprises ayant intégré La Pep's ont une activité relevant du développement durable :



Transformation

de légumes en circuit court



Production

de gobelets réutilisables



Accompagnement

de personnes endeuillées



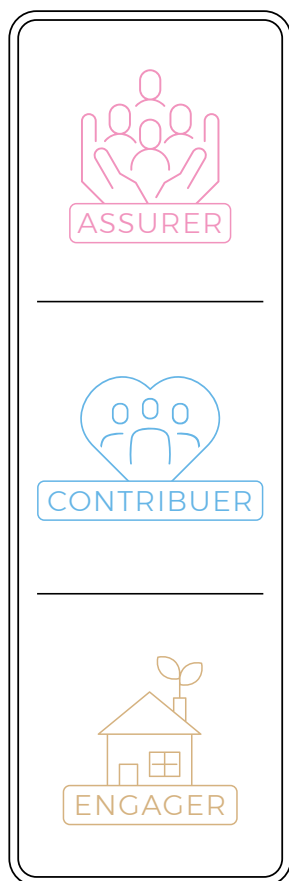
Intérim

pour personnes en situation de handicap



Bilan

de compétences



2. Dispositif des clauses de promotion de l'emploi et de l'insertion

Le dispositif des clauses de promotion de l'emploi et de l'insertion a pour but de favoriser l'intégration de clauses sociales au sein des marchés de la collectivité qui s'y prêtent.

La Maison de l'emploi et de la formation Alsace (MEF), partenaire de Colmar Agglomération, informe et conseille les entreprises attributaires sur les offres d'insertion, contrôle l'éligibilité des candidats et récupère les heures d'insertion. Elle accompagne l'agglomération dans l'intégration des clauses sociales dans l'établissement des marchés publics.

Ainsi, la convention portant sur le renouvellement urbain du quartier Bel'Air-Florimont, signée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 27 juin 2018, impose des contreparties aux subventions versées par l'ANRU afin d'offrir des emplois et des formations aux publics éloignés de l'emploi. Elle fixe ainsi **un objectif de 16 574 heures d'insertion à réaliser sur les opérations de travaux** (révisé à la hausse après avenant).

Depuis le début de la convention, sur 13 opérations en cours ou livrées, il y a **182% de réalisation des engagements**.

Depuis le début de la convention, le nouveau programme de renouvellement urbain en 2018, 126 participants ont bénéficié des actions clauses sociales. Le bilan d'actions démontre la pertinence du dispositif des clauses sociales pour l'emploi et la formation des publics, particulièrement ceux résidant en Quartier prioritaire de la politique de la Ville.

Au bilan des actions clauses sociales, on recense :

- 1 603 heures inscrites et 2 693 heures réalisées soit 168% de réalisation.
- 20 participants dont 16 issus des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : 8 bénéficiaires QPV de la ville.
- Europe Schweitzer : 1 CDI, 14 CTTI (intérim d'insertion), 6 contrats de travail temporaire (intérim classique).
- Suites de parcours : 2 CDI, 1 contrat de formation, 5 suites de contrat intérim.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2023

Le service politique de la Ville, le service du développement économique et le service emploi-compétences ont tenu au courant de l'année 2023 **un stand au côté de la MEF de Mulhouse et le CLUB FACE Alsace** afin de renseigner et d'orienter les candidats vers les différents partenaires et le dispositif clauses sociales sur le territoire.

■ **Participation aux coulisses du BTP en octobre 2023** avec la Fédération française du bâtiment et des travaux publics du Haut-Rhin et visite du chantier ADOMA.

■ **Promotion de l'offre de formation existante sur le territoire** via la participation en septembre 2023 à la Journée portes ouvertes de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

Chiffres clés

+ ZOOM SUR

Opération Pôle Habitat Colmar Centre-Alsace

La réhabilitation thermique d'un ensemble immobilier de 136 logements s'élève à 5 millions d'euros, en parallèle des actions menées par le bailleur Pôle Habitat sur les mesures d'économie d'énergie avec les locataires. Cette opération labellisée "BBC Effinergie Rénovation" correspond à des logements basse consommation, avec travaux sur l'enveloppe extérieure, chauffage, ventilation mécanique contrôlée (VMC), sécurité électrique, et rénovation des parties communes.



- Heures d'insertion réalisées au 1^{er} semestre 2023 :

1 035 heures

d'insertion réalisées dont respectivement 508 et 261 heures dans le cadre de la rénovation énergétique des centres "Le Pacific" et "Le Florimont"

3 745 heures

Création du gymnase Brant : 3 745 heures d'insertion au total

19 bénéficiaires

dont 10 de Colmar Agglomération soit 52 % du public

31% de bénéficiaires

résidant dans le QPV Europe Schweitzer

4 CDI

2 contrats d'apprentissage, 6 contrats d'intérim d'insertion, 7 contrats d'intérim classique

36% des jeunes

moins de 26 ans

21%

de plus de 50 ans

III. Tri sélectif des déchets et pratiques responsables



LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES ET L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE

Trois des quatre déchetteries de Colmar Agglomération ont fait l'objet d'un programme de construction de nouveaux sites. Le programme d'investissement nécessaire, a mobilisé plusieurs millions d'euros. Aucun emprunt n'a été contracté pour son financement. L'ensemble a été réalisé sur fonds propres.

Les déchetteries rénovées offrent plus d'agréments, les seuils de déchargement sont surbaissés, il n'y a plus d'engorgement des plateformes, les sites sont propres et accueillants. Les possibilités de tri ont été démultipliées.



EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS

Colmar Agglomération a déployé l'extension des consignes de tri en 2023. Elle a consisté à simplifier le geste de tri, en permettant désormais aux habitants de trier tous les emballages plastiques et papiers dans les points d'apport volontaire existants. L'objectif était de déployer l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire et d'informer les habitants de Colmar Agglomération via la distribution des kits de tri élaborés à cette occasion.



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

La mission du PLPDMA est d'élaborer et d'engager des actions permettant une prévention quantitative (éviter, réduire, retarder l'abandon des produits) mais également qualitative (limiter la nocivité des déchets ou de leur traitement) des déchets sur le territoire de l'agglomération.

DES ACTIONS FORTES

Des poules pour réduire les déchets

Initié en 2014, ce dispositif consiste à proposer gratuitement un couple de poules pondeuses aux usagers possédant un poulailler et un espace adapté.

Étendue progressivement aux 20 communes de l'agglomération, l'opération est aujourd'hui ouverte à tous les foyers de Colmar Agglomération. On estime que deux poules consomment 300g de biodéchets par jour, soit la centaine de kilos de biodéchets produits par un ménage de deux personnes sur une année.



LE PROGRAMME ANNUEL DES ATELIERS "ZÉRO DÉCHET" ET "RENDEZ-VOUS DU JARDINAGE ÉCOLOGIQUE"

Les habitants peuvent se former tout au long de l'année aux gestes de prévention des déchets. Ces ateliers gratuits sont organisés sur tout le territoire de l'agglomération afin d'être accessibles au plus grand nombre.



Entre le lancement du programme en juillet 2018 et août 2023, 260 ateliers "Zéro déchet" et 67 "Rendez-vous du jardinage écologique" ont été organisés, permettant de sensibiliser directement 1144 personnes à la réduction des déchets qui sont autant d'ambassadeurs des bonnes pratiques auprès de leurs connaissances.

En plus du programme annuel, des groupes constitués font des demandes pour bénéficier d'interventions. C'est par exemple le cas de l'association "Miette de Pain" d'Horbourg-Wihr qui a pu organiser des ateliers "Fabrication de produits d'entretien et cosmétiques naturels" pour ses adhérents. Ces interventions permettent d'élargir et de diversifier le public sensibilisé à la prévention des déchets et ont vocation à se poursuivre dans le futur.

+ ZOOM SUR

Le prêt de couches lavables

Des ateliers "conférence" sur cette alternative durable aux couches jetables étaient jusqu'alors proposés dans le programme d'ateliers "Zéro déchet". La volonté d'offrir aux familles la possibilité de tester ce dispositif a entraîné une opération de prêt de couches lavables. Toutes les familles ayant participé à l'opération ont annoncé vouloir poursuivre l'expérience par un achat personnel.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avant qu'un enfant soit propre il aura eu besoin de 4 000 à 5 000 couches jetables pour un coût moyen de 1 500€.

En comparaison, la vingtaine de couches lavables nécessaires pour le même enfant coûtent en moyenne 670€.



Chiffres clés

35 filières de tri
déployées sur les déchetteries
Europe et Ladhof

Plus de 80%
de déchets recyclés

1 ressourcerie
par site

120 000 entrées
par an sur chaque site

650 véhicules / jour
au pic de fréquentation

7j / 7
Horaire d'ouverture

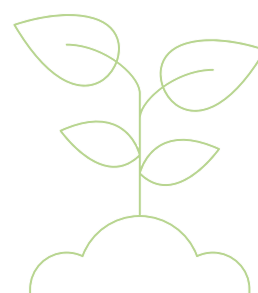
**Toit
photovoltaïque**
sur la déchetterie Europe

116 000
entrées annuelles



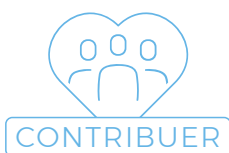
Finalité 4

Préserver la biodiversité,
les milieux
et les ressources



I. Préservation des espèces, éducation à l'environnement

1. L'Observatoire de la nature, outil d'éducation à l'environnement et au développement durable



UN OUTIL D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Observatoire de la nature propose un éventail complet d'animations, couvrant tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée. Parmi ces animations, il a été développé cette année plusieurs projets dont des cours d'écoles résilientes adaptées au changement climatique visant à transformer et adapter les cours des établissements scolaires au changement climatique. Cette démarche implique activement la communauté pédagogique et les élèves, avec la création d'îlots de fraîcheur et la reperméabilisation des sols.

L'Observatoire de la nature met également en œuvre des programmes destinés aux adultes et aux familles, incluant des sorties nature, des ateliers de fabrication de cosmétiques et de produits ménagers respectueux de l'environnement, ainsi que des séances de jardinage au naturel.

LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA PÉDAGOGIE

De par la gestion de son site Internet et de ses pages sur les réseaux sociaux, l'Observatoire de la nature a une visée pédagogique. L'association conçoit, tourne, monte et diffuse "La chronique nature" qui a pour objectif de faire découvrir la biodiversité locale en fonction de la saison en quelques minutes. Elle élabore également des fiches pratiques sur le jardinage au naturel ou les bonnes pratiques pour accueillir la biodiversité en ville en téléchargement gratuit sur son site Internet. Enfin, elle conçoit et distribue gratuitement à tous les enseignants de Colmar Agglomération un communiqué saisonnier "Les Échos du Neuland".



Les actions de l'Observatoire de la nature sont soutenues financièrement par Colmar Agglomération, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

+ ZOOM SUR

L'accompagnement à la RSE

L'Observatoire de la nature accompagne les entreprises pour concrétiser et soutenir leur politique Responsabilité sociale des entreprises (RSE) en proposant les actions suivantes :

- Organisation de journées de cohésion d'équipe sur le thème du développement durable.
- Accompagnement dans la mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité sur le site de l'entreprise.
- Organisation d'actions de sensibilisation sur des enjeux environnementaux en fournissant les outils nécessaires pour mettre en place des pratiques plus responsables au sein de l'entreprise.

Chiffres clés

10 000 participants

contribuant ainsi activement au Plan climat air énergie territorial de Colmar Agglomération

10 000 participants

aux cycles d'animation :
classes environnement, "eaux, boues du cycle",
"tri, recyclage et réduction des déchets"

10 000 participants

aux animations extrascolaires





2. Un partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux Alsace (LPO)

La LPO Alsace a pour objectif d'agir et de soutenir les actions en faveur de la nature et de la biodiversité, essentiellement sur son territoire propre. La LPO Alsace s'est engagée depuis 2020 pour la protection des nichées de vanneaux huppés. Cette mesure de conservation a été initiée en parallèle des actions de renaturation de zones humides en milieu agricole en faveur de l'espèce. En effet, historiquement très présent en Alsace, le vanneau huppé est actuellement en danger d'extinction sur la Liste rouge des oiseaux d'Alsace.

La LPO Alsace, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont initié depuis deux ans une mission de suivi et de protection des nichées de vanneaux huppés, dont l'objectif (l'oiseau nichant au sol et principalement dans les cultures de maïs) est de préserver les nids des travaux mécaniques agricoles, en collaboration avec les exploitants. Afin d'aller plus loin et pouvoir agir également sur les habitats du vanneau huppé, la LPO a engagé une réflexion avec les animateurs des sites Natura 2000 des secteurs pilotes (Région Grand Est pour le Ried de Colmar), afin d'instaurer des mesures pour l'espèce dans les nouveaux dispositifs agro-environnementaux et climatiques.

ACTIONS EN COURS

- Poursuivre le programme de suivi et de préservation du vanneau huppé dans le Ried de l'agglomération colmarienne.
- Sensibiliser les exploitants agricoles aux enjeux concernant l'espèce.
- Proposer aux agriculteurs la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques.

+ ZOOM SUR

Les résultats de la campagne 2022.

- 9 nichées protégées dans le Ried colmarien.
- Éclosion de 22 poussins.
- Repérage d'un couple de busards des roseaux avec tentative de nidification sur une parcelle communale (espèce classée "En danger" sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace).



Chiffres clés

10 nids

protégés, piquetages
entre le 2 et le 23 mai

6 nids

succès de nidification

22 poussins

de vanneaux a donc pu éclore
ce printemps

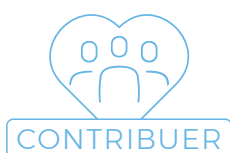
2 autres

nidifications réussies
sans protection des nids

5 694 €

de subvention annuelle 50%
de la Ville de Colmar et 50%
de l'Agglomération

II. Végétalisation et plantation



MISE EN ŒUVRE DE BAUX ENVIRONNEMENTAUX À L'ÉCHELLE DE COLMAR AGGLOMÉRATION

La Ville de Colmar dispose d'un patrimoine important de parcelles agricoles et a défini des modalités d'attribution de ses terres. Cela permet de maîtriser les pratiques culturales et d'accompagner des projets de préservation de l'environnement (préservation des prairies et/ou remise en herbe lorsque c'est possible, plantations de haies, restauration de zones humides...).

En effet, sur le territoire de l'agglomération se pose la problématique de la disparition des prairies et des vergers au profit des grandes cultures, le plus souvent céréalières. Depuis les années 1990, les surfaces en prairie affichent un recul de 43,3 %, alors même qu'avec la forêt, elles offrent le plus grand potentiel de stockage carbone (80 tC/ha). Elles ne représentent aujourd'hui plus que 1% des stocks de carbone. Pour atteindre la neutralité carbone, il nous appartient de rétablir cet équilibre.

La préservation des prairies et la remise en herbe offre de nombreux avantages et répond à de nombreux enjeux du territoire :

- Préservation de la biodiversité (milieux particulièrement riches - zones refuges) et des paysages.
- Amélioration de la qualité des eaux grâce à la capacité épuratoire de ces milieux.
- Limitation des risques d'inondation.
- Lutte contre la sécheresse / le lessivage des sols, d'une manière générale adaptée au dérèglement climatique.
- Compensation des pertes de stockage carbone liées à la crise sanitaire de nos forêts.
- Alimentation en foin local des élevages et centres équestres du territoire.

ACTIONS EN COURS

Près de 10 hectares sont actuellement libres d'occupation. Jusqu'à présent voués à la production de maïs, la Ville a défini que désormais l'utilisation de ces terres devra permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Recréer des prairies naturelles permanentes composées de graminées et de fleurs sauvages typiques du Ried de Colmar.
- Recréer des habitats naturels avec une gestion favorable pour la faune du Ried de Colmar (papillons, insectes, abeilles, oiseaux).
- Rechercher un compromis entre diversité florale, biodiversité, et qualité fourragère du foin.

+ ZOOM SUR

Un bail environnemental intégrant la préservation de prairies permanentes

En 2022, la Ville de Colmar a conclu un bail environnemental avec une exploitation certifiée "Agriculture biologique" établi à Holtzwihr, pour des terrains d'un seul tenant représentant un total de plus de 2 hectares (exactement 2,06 ha), sous réserve de l'observation des conditions suivantes :

- Non-retournement des prairies.
- Interdiction des apports en fertilisant non organique.
- Interdiction des apports en phytosanitaires.

GESTION DURABLE DES ESPACES VERTS, RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR ET DÉVELOPPEMENT DE LA DIVERSITÉ VÉGÉTALE

La gestion durable des espaces verts est guidée par :

- L'utilisation de la Protection biologique intégrée (PBI) pour les cultures sous serres qui permet de préserver les cultures des ravageurs en privilégiant la lutte biologique. Elle se caractérise par le maintien d'un équilibre entre les auxiliaires (les "bons" insectes) et les ravageurs (destructeurs) sur la culture protégée.
- La limitation de la consommation en eau optimisée grâce à l'utilisation d'un paillage adapté dans les bacs et massifs fleuris de la ville.
- La gestion différenciée des zones herbeuses et un essai d'éco-pâturage qui sera reconduit en 2024.
- Un fleurissement plus durable : de nombreux arbustes à fleurs ont été intégrés dans les nouveaux aménagements où il n'était pas possible de planter des arbres.
- La réduction de la production de déchets verts en réalisant un paillage maison.
- L'achat et l'équipement des jardiniers de matériels à batteries.

La Ville renouvelle son patrimoine arboré chaque année, et crée des îlots de fraîcheur notamment par :

- La création d'îlot de forêt urbaine (rue de la Première Armée Française).
- Le développement de son patrimoine arboré en forme naturelle.
- La végétalisation des pieds d'arbres : depuis 2013, la politique de la Ville consiste également à végétaliser les pieds des arbres. Ces plantations limitent les travaux de désherbage, apportent un intérêt paysager et surtout favorisent le bon développement des arbres et de la biodiversité.
- La Ville végétalise en moyenne 8 rues par an.



DÉVELOPPEMENT DE LA DIVERSITÉ VÉGÉTALE

La diversification végétale est menée selon plusieurs critères :

- Végétaux bien adaptés aux conditions de culture en milieu urbain (atmosphère chaude, sol sec...).
- Variétés à port adapté à son milieu de plantation : port étroit pour les arbres situés proches des façades ou encore des arbres en forme naturelle pour les parcs et squares.
- Arbres à fleurs ou à couleurs automnales intéressantes.
- Essences résistantes aux maladies.
- Essences adaptées au réchauffement climatique.
- Gamme végétale de 20 000 plantes vivaces plantées chaque année.



III. Préservation de la ressource en eau



La gestion durable de la ressource en eau répond à un double enjeu : d'une part celui de la santé publique et de l'alimentation en eau potable et d'autre part, celui de la préservation de la qualité des milieux aquatiques pour la biodiversité et des services associés. En complément, il convient de mettre en place des actions préventives afin de se prémunir d'événements extrêmes tels que les inondations ou les sécheresses et d'anticiper les conflits d'usage.

La politique de la collectivité se décline notamment à travers :

LA SIGNATURE ET MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT (CTEC)

Colmar Agglomération et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé, en juillet 2022, un Contrat de territoire eau et climat (CTEC). Ce programme vise non seulement à protéger la ressource en eau, prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement mais aussi à se prémunir des effets du changement climatique. Près de 16,7 millions d'euros seront investis, de 2022 à 2025, dont un peu plus de la moitié (53 %) sera pris en charge par l'Agence de l'eau.

Ce plan se décompose 4 axes divisés de la manière suivante :

Axe 1 : Sécuriser durablement l'approvisionnement en eau potable.

Axe 2 : Atténuer et anticiper les effets du changement climatique.

Axe 3 : Prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement.

Axe 4 : Animer le contrat du territoire.

LA GESTION PATRIMONIALE ET L'AMÉLIORATION DU RENDEMENT

L'objectif est de préserver les ressources en eau en sécurisant la production, en visant une gestion patrimoniale durable et en limitant la consommation et les pertes. La sécurisation durable de l'approvisionnement en eau potable est, en effet, un enjeu essentiel pour Colmar Agglomération.

Par ailleurs, Colmar Agglomération poursuit sa politique d'incitation à l'obtention d'un bon rendement de réseau.

L'amélioration du rendement du réseau d'eau permet la préservation de la ressource en évitant le prélèvement d'eau inutile dans le milieu naturel, la baisse de la consommation d'électricité par la diminution des volumes prélevés et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs bénéficiant du service. Le rendement de réseau est passé de 77,1 % en 2000 à 87 % en 20 ans, malgré l'élargissement du périmètre (12 communes supplémentaires depuis 2010).

En outre, Colmar Agglomération développe sa politique de communication et de sensibilisation des consommateurs aux "économies d'eau" et à la préservation de la ressource par des actions de communication et l'organisation d'événements spécifiques dédiés à la thématique. Le constat est une diminution des consommations depuis 15 ans. Toutefois cette baisse n'est pas uniquement liée aux consommateurs domestiques mais aussi aux modifications des usages des industriels et autres activités économiques (recyclages, utilisation de puits).

En parallèle de ces opérations, Colmar Agglomération a aussi lancé en 2023 un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Cet outil de programmation et de gestion doit permettre de faire un état des lieux du patrimoine actuel, d'améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau, d'identifier les enjeux liés à l'approvisionnement en eau puis de proposer un programme de travaux permettant de garantir une alimentation durable et sécurisée en eau potable du territoire.



LES ACTIONS DE PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL PAR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

En matière d'assainissement, Colmar Agglomération veille à ce que l'ensemble des eaux usées soit correctement collectées et acheminées vers les différentes stations d'épuration.

Colmar Agglomération a ainsi participé au financement de la construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale d'Urschenheim à hauteur de 800 000 € qui s'occupe du traitement des eaux usées de la commune de Muntzenheim.

Colmar Agglomération travaille par ailleurs à l'amélioration du fonctionnement de son système d'assainissement, afin de limiter son impact sur le milieu naturel notamment par le biais d'une étude portant sur la gestion des eaux usées et des eaux pluviales de l'agglomération. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'aménagement et de développement durable du territoire tout en répondant aux exigences réglementaires en vigueur, notamment sur la préservation des milieux aquatiques.

En parallèle, Colmar Agglomération a déjà lancé la réalisation d'un programme de travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement à Horbourg-Wihr d'un montant de 9 millions d'euros.

L'objectif final est de décharger fortement le réseau des eaux claires parasites et ainsi de fortement réduire les déversements dans le milieu naturel.

Enfin, Colmar Agglomération a prévu de finaliser l'équipement des déversoirs d'orage les plus importants de son réseau afin de mieux connaître et appréhender les déversements dans le milieu naturel et le fonctionnement du système d'assainissement.

LES TRAVAUX DE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES ET DE DÉRACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

En milieu urbain, les eaux pluviales de ruissellement finissent en traitement à la station d'épuration mélangée avec les eaux usées domestiques. En cas de fortes précipitations, des eaux usées viennent se déverser dans le milieu naturel sans traitement, polluant alors nos rivières, leur faune et leur flore. De cette pratique découle donc un risque accru d'inondation et de pollution du milieu naturel.

Pour pallier à ce problème, il convient de modifier nos pratiques habituelles d'aménagement en infiltrant les eaux pluviales au plus près de leur point de chute. C'est ainsi que depuis 2022, la façon de concevoir les aménagements d'espaces publics a totalement changé, et chaque fois que cela est possible et compatible avec les contraintes structurelles de l'aménagement, Colmar Agglomération réalise une gestion intégrée des eaux pluviales. Cela se traduit sur le terrain par la mise en place de structures drainantes et pavés poreux, la mise en place de tranchées drainantes, ou de noues d'infiltration.



C'est dans ce sens que Colmar Agglomération poursuit ces travaux. Ils permettent de décharger les réseaux d'assainissement en gérant à la source les eaux pluviales et ainsi de réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu naturel par temps de pluie. La création d'ouvrages végétalisés apporte également des îlots de fraîcheur supplémentaires dans les communes.

EN 2022 : 19 000 M² DE SURFACES IMPERMÉABILISÉES DÉCONNECTÉES DU RÉSEAU UNITAIRE ET GÉRÉES PAR INFILTRATION ET + DE 1 550 M² DE SURFACE IMPERMÉABILISÉE VÉGÉTALISÉE.

Les principaux exemples d'aménagements réalisés en 2022 sont la rue de Turckheim, la rue de Bennwihr et l'avenue de Paris à Colmar ou encore les travaux de végétalisation de la cour de l'école Saint-Éxupéry à Colmar.

Afin d'accélérer la mise en œuvre de cette politique, une étude de potentiel de déraccordement a été lancée en 2023. Son objectif étant de déterminer le potentiel de déraccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement, notamment sur les secteurs où des débordements sont régulièrement constatés. Cela permettra d'établir un programme de travaux de gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

Les ouvrages réalisés n'ont pas pour unique fonction d'intégrer les eaux pluviales, ils constituent parfois des structures de chaussées ou de parkings, des espaces verts supports de densification de la végétation, et permettent de lutter contre les îlots de chaleur.



+ ZOOM SUR

La balade à énigme du dimanche 15 octobre 2023.

Cet événement organisé en partenariat avec l'Agence de l'eau dans le cadre du CTEC avait pour objectif de sensibiliser et communiquer de manière ludique auprès du grand public sur le thème de l'eau et de la biodiversité. Plus de 400 personnes ont participé à cette balade qui fut un grand succès.



Chiffres clés 2022-2025

SIGNATURE ET MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT

16,7 millions €
de travaux/études

8,89 millions €
d'aides de l'Agence
de l'eau Rhin Meuse

30 actions

GESTION PATRIMONIALE ET AMÉLIORATION DU RENDEMENT

7 996 189 m³ produits

31 466 abonnés

87 % de rendement

2 209 m
de réseaux renouvelés

660 nouveaux
capteurs de fuites

GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES ET DE DÉRACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

26 projets accompagnés

7 dossiers
de demande d'aides déposés

15 300 m² déraccordés

272 370 € d'aides
de l'Agence de l'eau obtenues



Finalité 5

Assurer la cohésion sociale
et la solidarité entre territoires
et entre générations



I. Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale



Le Centre communal d'action social s'appuie sur un tissu associatif colmarien très diversifié, dynamique et compétent. Partager, échanger, mutualiser des compétences et consolider les liens avec le réseau associatif font partie des priorités du CCAS.

LE SOUTIEN FINANCIER

De janvier à octobre 2023, les administrateurs du CCAS, réunis lors de trois commissions subventions, ont examiné collégialement 34 dossiers associatifs parvenus au CCAS et proposant plusieurs projets qui visent à accompagner les publics en difficulté et les publics vulnérables.



+ ZOOM SUR

Aide aux associations

Pour permettre aux associations, appelées à gérer un budget important, de faire face aux charges salariales et autres frais de fonctionnement, il leur a été versé une avance de 195 000 euros répartis entre les associations suivantes : La Manne, centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail, l'Association Haut-Rhinoise d'aide aux personnes âgées APALIB', l'Association pour l'accompagnement et le maintien à domicile (APAMAD) et Espoir.

Chiffres clés de janvier à octobre 2023

540 527 €

le montant attribué par le Conseil d'administration pour soutenir 40 projets menés par 28 acteurs associatifs

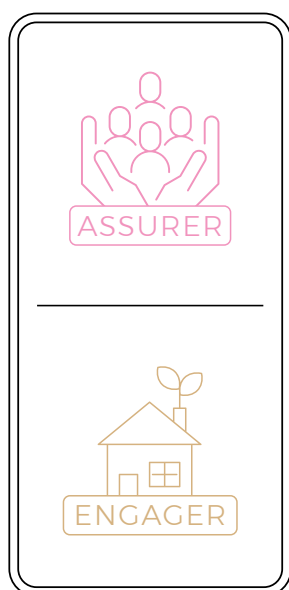
77% des subventions

ont permis l'accompagnement des publics en difficulté

23% des subventions

ont soutenu les publics vulnérables

II. Les actions du Centre communal d'action sociale (CCAS) à destination d'un public cible



Le Centre communal d'action sociale (CCAS) constitue un des outils de la politique sociale de la collectivité. Il intervient dans de nombreux domaines : la lutte contre les exclusions et l'aide aux personnes les plus défavorisées, la lutte contre l'isolement des personnes âgées et le soutien aux personnes en situation de handicap, le soutien aux associations œuvrant dans les champs sanitaire et social.

A titre d'exemple, des ateliers numériques sont organisés par la Ville de Colmar, en partenariat avec Orange. Ils visent à familiariser les citoyens avec les outils numériques, notamment le smartphone. Un conseiller numérique tient des permanences au CCAS, deux fois par semaine, pour aider les usagers (accompagnés par le CCAS) dans leurs démarches numériques.



L'aide aux démarches numériques, passe également par l'installation d'un coffre-fort numérique : les usagers du CCAS peuvent stocker gratuitement leurs pièces d'identité et autres documents tels que factures, justificatifs de domicile, dans un coffre-fort. Cela leur permet un partage de tout ou partie de ces données avec un tiers de l'action sociale.

Une convention signée entre le CCAS et la Société des transports urbains de Colmar et environs (STUCE) redéfinit et harmonise les critères d'accès à l'aide financière à destination des aînés et des personnes en situation de handicap ; une participation financière pour les déplacements de ces publics est proposée.



Actions en cours

- Favoriser l'inclusion de jeunes en situation de handicap.
- Favoriser l'accès aux transports en commun aux personnes de 70 ans et plus et aux personnes en situation de handicap.

Actions menées

- Déambulation urbaine inclusive (septembre 2023). Des usagers souffrant de divers handicaps (visuel, moteur, mental) ont pris part à cette déambulation et ont fait part des obstacles rencontrés. La Ville de Colmar va tenter d'y remédier en mettant en place des actions correctives.
- En concertation avec l'Institut Saint-Joseph-Adèle de Glaubitz, deux actions ont été menées afin de permettre à des jeunes fréquentant cette structure, de participer pleinement à la société :
 - La sensibilisation au métier de jardinier, en avril 2023 avec la visite des espaces verts de la Ville de Colmar pour un groupe de 4 jeunes âgés de 12 – 15 ans.
 - Le CCAS, en concertation avec la société de gymnastique Avenir Colmar, a permis à 6 jeunes âgés de 10 – 15 ans de prendre part à l'activité trampoline, dans le cadre des "activités été" proposées par la Ville. Ils ont pu partager cette activité avec des jeunes valides.

Chiffres clés 2023

5 coffres-forts ouverts au CCAS

Un total de 10 jeunes

en situation de handicap a pu bénéficier des actions proposées par le CCAS

120 € de participation du CCAS

sur l'abonnement annuel des 70 ans et plus et des personnes détentrices de la carte mobilité inclusion portant la mention "invalidité"

Montant total : 85 320 €

dont 13 200 € pour les personnes en situation de handicap :

- 601 abonnements annuels pour personnes âgées
- 110 abonnements annuels pour personnes en situation de handicap



